



**Ferrures de Bâtiment Inc.  
Architectural Hardware Inc.**

Nous garantissons nos produits contre tout défaut de fabrication et contre toute défaillance du matériel utilisé lors de la fabrication de ces produits.

La garantie s'avère nulle dans le cas où le produit sera mal utilisé, mal installé, abusé ou modifié. Notre responsabilité se limite uniquement à l'échange du produit défectueux.

Cette garantie est valide pour une durée de 10 ans sur tous nos produits sauf les produits électroniques qui ont une garantie de 1 an à partir de la date de notre facture.

La garantie ne pourra être appliquée si la réclamation n'a pas été faite à l'intérieur de ce délai. Cette garantie ne couvre ni l'usure normale, ni la décoloration, ni la rouille ou aucune autre altération que ce soit aux différents finis quels qu'ils soient.

**Ferco Inc.** *n'assumera  
aucune autre garantie que ce soit  
en tout ou en partie.*





### Ferrures de Bâtiment Inc. Architectural Hardware Inc.

**Tous les ensembles de poignées** de portes vendus par Ferco Ferrures de Bâtiment Inc. sont garantis pour 5 ans contre les défauts de matériaux et de fabrication tant que les produits demeurent la propriété de l'acheteur original, et qu'ils sont utilisés dans la résidence où ils ont été installés à l'origine.

Cette garantie limitée ne couvre que l'usage résidentiel et une preuve d'achat originale est requise pour présenter une réclamation.

**Cette garantie exclu :** les égratignures et/ou abrasions, les produits ayant été altérés et/ou mal installés, abusés et/ou mal utilisés. Tout ensemble de poignées utilisé dans un édifice commercial est exclu. Cette garantie de 5 ans ne couvre pas les produits endommagés pendant un acte naturel, ou les produits que l'on juge avoir subi une usure normale dans le temps. Les ensembles de poignées n'ayant pas été maintenus selon les directives écrites du manufacturier sont aussi exclus de la présente garantie. Cette garantie ne peut être utilisée que par les personnes ou entités ayant fait l'achat d'ensembles de poignées de portes pour la revente ou l'usage dans leurs affaires courantes.

Dans l'éventualité où un ensemble de poignées de portes soit défectueux, Ferco Ferrures de Bâtiment Inc. pourra, à sa seule discrétion, réparer ou remplacer la quincaillerie défectueuse. Cette garantie ne couvre pas les frais encourus (main d'œuvre ou autres) pour enlever et/ou réinstaller les produits de poignées de porte.

Toute action prise à l'égard de cette garantie ne sera valide à moins qu'un avis écrit soit reçu par Ferco Ferrures de Bâtiment Inc. à l'intérieur d'une période de 5 ans.

**Ferco Inc.** *n'assumera  
aucune autre garantie que ce soit  
en tout ou en partie.*

